

Tableau réalisé par  
Séverine Cattiaux en collaboration avec  
Alain Gutierrez de l'Adie à Grenoble  
En savoir plus aussi :  
<http://www.apce.com/pid10602/comparaison-des-regimes.html?espace=1#entreprise-individuelle>

CRÉER EN SOLO				
	L'Entreprise individuelle au "réel simplifié"	La micro-entreprise	L'auto-entreprise	L'EIRL L'Entreprise Individuelle à Responsabilité Limitée
<b>Formalité ?</b>	Déclaration au Registre du Commerce ou au Répertoire des Métiers : une formalité payante		Déclaration au CFE (Centre de Formalité des Entreprises), gratuite et très simplifiée Mais certains métiers relatifs à l'artisanat requiert une validation par la Chambre des Métiers	Déclaration au Registre du Commerce ou au Répertoire des Métiers, une formalité payante
<b>Statut social ?</b>	Travailleur non salarié ( TNS)			
<b>Capital initial ?</b>	Aucun			
<b>Cotisations sociales ?</b>	Impôts et cotisations sociales définitives calculées sur la base des bénéfices réellement réalisés	Un % du CA selon l'activité (de 12 à 21.30 %)		Le calcul varie selon le mode d'imposition choisie
	<i>Le dispositif Accre (Aide à la création ou à la reprise d'entreprise) permet une exonération de cotisations sociales sous certaines conditions</i>			
<b>Paiement des charges sociales ?</b>	Fin de trimestre			
<b>Impôts ?</b>	IR = Impôt sur le Revenu	IR avec possibilité de "prélèvement libératoire" (chaque trimestre) payable en même temps que les cotisations sociales		IR ou l'IS (Impôt sur les Sociétés)
<b>Investissement, charges réelles ?</b>	Comptabilisation de toutes les charges et produits (au réel)	Imposition sur un bénéfice net calculé par application sur le chiffre d'affaires d'un abattement de 71% (vente) ou 50 % (prestations services)		Comptabilisation de toutes les charges et produits ( au réel)

<b>TVA ?</b>	Assujetti à la TVA	Pas assujetti	Selon le régime fiscal choisi, elle sera ou pas soumise à TVA	
<b>Limite Chiffre d'affaires ?</b>	763 000 € pour les activités de vente, 234 000 € pour les activités de prestations de services	32 600 € pour les prestations de service, 81 500 € pour les ventes	Selon le régime fiscal de l'EIRL	
<b>Droit à la retraite ?</b>	oui			
<b>Indemnisation chômage ?</b>	non			
<b>Droit prêt bancaire ?</b>	oui mais dans tous les cas une garantie sera demandée			
<b>Droit au micro-crédit ?</b>	oui mais le microcrédit ne s'adresse qu'aux entrepreneurs qui n'ont pas accès au crédit bancaire			
<b>Avoir un salarié ?</b>	oui			
<b>Avoir un stagiaire ? (de préférence rétribué !)</b>	oui			
<b>Patrimoine personnel ?</b>	Confondu avec celui de l'entreprise	Insaississable si précaution prise chez le notaire	Séparation prévue entre patrimoine personnel et pro	
<b>Travailler chez soi ?</b>	Oui, pas besoin d'autorisation administrative			
<b>Comptabilité?</b>	Tenue des comptes obligatoires, contrainte de transparence, expert comptable conseillé	Simplifiée	Simplifiée. Pas de comptes annuels obligatoires...	Comptabilisation de toutes les charges et produits ( au réel)